

Greffé
du Tribunal de Commerce de
EVREUX
PALAIS DE JUSTICE
4bis RUE DE VERDUN BP 382
27003 EVREUX CEDEX
MINITEL:36.17 CODE INFOGREFFE

**CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE**

Concernant :

SAS CABINET JEAN-PIERRE MARTIN
11 Rue du Docteur Roux
27000 EVREUX

Dépôt effectué par :

Scp BAILLE BALI JOLLY PICARD
425 Rue Clément Ader Batd Parc
D'Activités le Long Buisson
27930 LE VIEIL EVREUX

Numéro RCS : EVREUX B 950 616 581

<3965/1989B00376>

Pièces déposées le 31/01/2007

Numéro : 2700452

Procès-verbal d'Assemblée du 01/10/2006

- Changement de Président
- Changement de Directeur général

BORDEREAU DE FRAIS

Exonéré Taxe	5,90 EUR	38,70 FRF
Soumis à Tva	7,50 EUR	49,20 FRF
Montant Tva	1,47 EUR	9,64 FRF
TOTAL T.T.C.	14,87 EUR	97,54 FRF

L'un des Greffiers associés



CABINET JEAN-PIERRE MARTIN

Société par actions simplifiée

Au capital de 100.000 euros

Siège social : 11 rue du Docteur Roux

EVREUX (EURE)

950.616.581 RCS EVREUX

CERTIFIÉ CONFORME

EXTRAIT DE PROCES-VERBAL DE DÉLIBÉRATION ORDINAIRE DES
ASSOCIES
REUNION DU 1^{er} OCTOBRE 2006

Le 1^{er} Octobre 2006 à 18 heures, les associés de la société **CABINET JEAN-PIERRE MARTIN** se sont réunis en assemblée générale au siège social.

Sont présents :

- Monsieur Jean-Pierre MARTIN
propriétaire de 10 actions
- Monsieur Daniel VASSE
propriétaire de 503 actions
- Madame Annick VASSE
propriétaire de 1 action
- SARL AUDIT COMPTABILITE EXPERTISE
CONSEILS
propriétaire de 1.986 actions
représentée par Monsieur Daniel VASSE

La réunion est présidée par Monsieur Jean-Pierre MARTIN, président et associé.

Une feuille de présence a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Le président constate successivement :

- que le nombre des actions représentées permet aux associés de délibérer valablement sur l'ensemble des questions figurant à l'ordre du jour.
- que Monsieur Bruno RAIMBOURG, commissaire aux comptes, régulièrement convoqué, s'est excusé de ne pouvoir assister à la réunion
- que l'ensemble des documents et renseignements visés par les dispositions statutaires ont été communiqués ou tenus à la disposition des associés, dans les conditions prévues par ces dispositions, ce dont il lui est donné acte.

Le Président met à la disposition des associés :

- un exemplaire des statuts de la société ;
- la feuille de présence ;
- la copie de la lettre de convocation du commissaire aux comptes ;
- la rapport du président.

Puis le Président rappelle l'ordre du jour de la réunion :

- Démission et nomination du président ;
- Démission d'un Directeur Général et nomination de Directeurs Généraux.

Lecture est donnée du rapport du président.

Enfin la discussion est ouverte ; personne ne demande la parole.

Puis le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION – DEMISSION ET NOMINATION DU PRESIDENT

L'assemblée générale prend acte de la démission, en date de ce jour, de Monsieur Jean-Pierre MARTIN de ses fonctions de président.

Elle décide de nommer aux fonctions de président pour le remplacer Monsieur Daniel VASSE demeurant à EVREUX (EURE) 6 rue BUZOT.

Le président est nommé, à compter de ce jour, pour une durée illimitée.

Monsieur Daniel VASSE déclare qu'il n'est pas dans une situation d'incompatibilité ou autre de nature à lui interdire l'exercice du mandat qui vient de lui être confié.

Pouvoirs du Président

Pour mener à bien sa mission le président bénéficiera des pouvoirs les plus larges prévus par la loi et les statuts. Il les exercera dans les limites de l'objet social et des pouvoirs que la loi et les statuts reconnaissent aux autres organes sociaux.

Rémunération

Pour l'exercice de son mandat de président, l'assemblée générale décide que Monsieur Daniel VASSE ne percevra pas de rémunération jusqu'à décision contraire des associés.

Monsieur Daniel VASSE déclare accepter le mandat qui vient de lui être confié.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION – DEMISSION D'UN DIRECTEUR GENERAL ET NOMINATION DE DIRECTEURS GENERAUX

L'assemblée générale constate, qu'à la suite de la nomination de Monsieur Daniel VASSE aux fonctions de président, son mandat de Directeur Général est venu à expiration à compter de ce jour.

Elle informe que le président demande à être assisté de deux Directeurs Généraux.

Elle décide de nommer :

* Monsieur Jean-Pierre MARTIN demeurant à AVRILLY (EURE) 11 rue du Blé ;

* la société SARL AUDIT COMPTABILITE EXPERTISE CONSEILS (en abrégé ACE CONSEILS), société à responsabilité limitée au capital de 4.000 €, ayant son siège social à EVREUX (Eure) 6, rue Buzot, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'EVREUX sous le numéro 489.805.325.

aux fonctions de Directeurs Généraux, de la société pour la durée du mandat du président.

Le président expose qu'il a été informé que le représentant permanent de la société SARL AUDIT COMPTABILITE EXPERTISE CONSEILS serait Monsieur Daniel VASSE demeurant à EVREUX (EURE) 6 Rue Buzot.

Ils bénéficieront des mêmes pouvoirs que le président pour mener à bien leur mission.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée et le présent procès-verbal établi et signé conformément à la loi.